



## **ASIE/INDE - Appel de la Commission Justice, Paix et Développement de la Conférence épiscopale à l'occasion de la Journée des Droits fondamentaux : « L'Inde n'est pas parvenue à les promouvoir »**

New Delhi (Agence Fides) – « L'Inde échoue misérablement en ce qui concerne son obligation de respecter, protéger et promouvoir les droits fondamentaux de ses ressortissants. La situation indienne comporte des violations flagrantes et diffuses des droits qui ont des conséquences négatives sur la vie et la subsistance des pauvres et des groupes vulnérables ». C'est ce qu'affirme, dans le cadre de la Journée de l'ONU pour les droits fondamentaux, qui a lieu ce jour, 10 décembre, la Commission pour la justice, la paix et le développement de la Conférence épiscopale d'Inde. Un message envoyé à l'Agence Fides et signé par le Père Charles Irudayam, Secrétaire de la Commission, mentionne les points les plus douloureux, à savoir tous les cas dans lesquels les droits fondamentaux sont foulés aux pieds comme lors de la tragédie de Bhopal de 1984, des pogroms fondés sur la caste ou la religion, mais aussi suite à l'impunité dont bénéficient les auteurs des pogroms perpétrés au Gujarat, en Orissa et en Uttar Pradesh. Pour tous les citoyens indiens, poursuit le texte, « l'indifférence de l'Etat face à la requête visant à l'abrogation des lois discriminatoires sur base religieuse, le refus obstiné de mettre fin à la peine de mort et d'abroger les lois relatives aux pouvoirs spéciaux des forces armées, démontrent le manque de respect des droits fondamentaux ».

En outre, le texte affirme que « l'Etat a choisi de sacrifier les droits de ses ressortissants sur l'autel du développement ». Il existe en effet « des évacuations de masse de populations tribales en vue d'activités minières ou de construction de centrales électriques, thermiques ou nucléaires, au détriment des conditions de vie des pêcheurs ou des agriculteurs ». « L'échec de l'Etat – continue la note – est évident en ce qui concerne le manque de protection assurée aux femmes et aux enfants à l'encontre des abus et de la violence sexuelle et ce malgré les lois ».

Dans ce cadre, l'Eglise offre sa contribution afin de rendre l'Inde meilleure. L'Eglise s'engage à libérer et promouvoir les strates sociales les plus faibles tels que les populations tribales, les femmes, les dalits, les enfants. Elle s'engage également dans le domaine de la sensibilisation capillaire, afin d'être « la voix des sans voix ». Une telle approche, note le communiqué, « est réaffirmée par le Pape François dans sa récente Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, lorsqu'il écrit : « Chaque chrétien et chaque communauté sont appelés à être instruments de Dieu pour la libération et la promotion des pauvres, de manière à ce qu'ils puissent s'intégrer pleinement dans la société ; ceci suppose que nous soyons dociles et attentifs à écouter le cri du pauvre et à le secourir » (EG n° 187). (PA) (Agence Fides 10/12/2013)